



Recupérer la garde son enfant pour une mère

Par **scipion28**, le **06/10/2008** à **13:32**

Bonjour,rnrnJe vis avec quelqu'un depuis un peu plus d'un an.Mon amie a perdu la garde de son enfant car quand elle a quitté son ancien compagnon "le père de l'enfant" elle est retournée vivre chez ses parents et sans emploi. Lui s'est marié moins de 6 mois après leur séparation. alors le juge a estimé que le père avait une vie beaucoup plus stable car il était marié! il n'est resté que 6 mois avec la personne qu'il a épousé, mais a refusé de signer le divorce pour ne pas perdre la garde de son fils.rnAu jour d'aujourd'hui, il s'est mis en ménage avec 1 femme après avoir été avec d'autre entre temps.Maintenant le divorce avec la première femme a été prononcé au bout des 2 ans.rnNous avons une attestation de son ancienne femme de sa vie de soit disant marié sur la durée et les personnes avec qui il a été. rnMon amie aimerait récupérer la garde de son fils âgé de 4 ans, qui a besoin de sa maman.rnAujourd'hui mon amie a une situation stable, elle travaille, nous avons la place nécessaire pour recevoir son enfant. rnDe plus nous venons d'apprendre ce week end que le père cherche à déménager loin de la mère. rnQuelle démarche est procédure devons nous faire pour que mon amie puisse récupérer la garde de son fils au plus vite.rnrnCordialement
rnR.BERTIN